



Chambre de Commerce
et d'Industrie du Bénin

Cotonou, le 31 Décembre 2019

LE SECRETAIRE GENERAL

A

Mesdames et Messieurs

- Les Chefs d'Entreprises
- Les Commissionnaires en Douane Agréés (CDA)

N°/Réf: 2424 /CCIB/SG/DO/DIES/DF

Objet : Gestion Automatisée des cautions des Commissionnaires en Douane Agréés.

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Gestion Automatisée des cautions des Commissionnaires en Douane Agréés (CDA), la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, porte à votre connaissance, que la mesure entrera dans sa phase opérationnelle en 2020 ; ce qui pourrait entraîner, le blocage automatique des CDA qui n'auraient pas leurs cautions valides en temps continu.

A cet égard, les Commissionnaires en Douane Agréés sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour se mettre en règle afin d'éviter des déconvenues.

Par ailleurs, des séances de sensibilisation des opérateurs seront organisées avant la mise en application de cette mesure.

En conséquence, je vous invite à faire preuve de professionnalisme et à jouer pleinement votre partition dans la mise en œuvre de cette réforme.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'expression de mes meilleures salutations.



Le Secrétaire Général pi

Joëlle GOUSSANOU V.